



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 138/22

Objet

Fixation des taux de fiscalité locale pour 2023

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration : M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, J. Gruet, N. Herrmann, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mirat, J. Stolz, P. Verne.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux.

Le produit fiscal correspondant sera ajusté si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2023 les taux suivants :

	Rappel taux 2022	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	22,58%	22,58%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	7,40%	7,40%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,12%	4,12%
Taxe d'Habitation (*)	Sans objet	15,75%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,41%	10,41%

(*) Pour mémoire, suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, les collectivités ne bénéficiaient plus d'aucune possibilité d'agir sur le taux de cette taxe. A compter de 2023, l'ordonnateur dispose à nouveau de la faculté de faire varier ce taux qui ne s'applique désormais qu'aux seules résidences secondaires.

Le taux proposé est celui qui s'appliquait à l'ensemble des locaux d'habitation avant la réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 66 votes pour, 1 opposition et 4 abstentions :

- **ADOPTE** pour 2023 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté ci-dessus.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

